

N°5

Décembre
December
2015



Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires
Justice & Corrections Section

BULLETIN D'INFORMATION ET D'ANALYSE
INFORMATION AND ANALYSIS BULLETIN



A lors que le processus né de l'Accord d'Alger donnait tous les signes de prendre un envol régulier, le Nord du Mali est encore en proie à une récurrence d'actes criminels de toutes sortes. La MINUSMA n'est pas épargnée puisqu'elle vient de nouveau de faire l'objet d'attaques à Tombouctou et à Kidal. Les tirs ciblés sur la Mission ont, malheureusement, encore fauché des vies humaines, dont celle d'un Officier des FAMA à Tombouctou. Les FAMA continuent aussi d'être attaquées notamment dans la région de Gao. Ces attaques interviennent à un moment où CMA et Plateforme s'accordaient sur un modus operandi relatif à la gestion intérimaire de la ville de Kidal.

Dans un contexte où les actes terroristes ont tendance à se diversifier et se multiplier, le Pôle Judiciaire Spécialisé (PJS) se voit, comme c'était le cas lors de l'attaque de l'Hôtel Radisson en décembre 2015, amené à jouer un rôle de plus en plus déterminant pour mieux comprendre les dynamiques en place et par là même, mieux anticiper et enquêter sur les crimes lorsqu'ils viennent à être commis.

Afin de renforcer les capacités du PJS, de nombreux acteurs, au nombre desquels la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires (SAJP), sont intervenus dans le cadre d'une initiative conjointe pour la réhabilitation du bâtiment abritant le PJS. Sur des sujets plus substantiels, la SAJP intervient avec d'autres partenaires dont UNPOL pour l'identification des critères de sélection des membres de la brigade d'intervention du PJS, laquelle devrait être constituée dans les semaines à venir (voir l'article « Support to the Malian Specialized Judicial Unit for the Fight against Terrorism and Transnational Crime »).

Au-delà des efforts d'analyse pour mieux comprendre une institution clef dans le dispositif de réponse face aux mutations auxquelles le Mali ainsi que le Sahel devront faire face, ainsi que les réponses normatives aux crimes terroristes, il nous semble essentiel d'appuyer le plaidoyer pour une harmonisation ainsi qu'une mutualisation des efforts aux niveaux national et régional afin de faire face à ce phénomène avec plus de sérénité.

L'article du Bureau régional de Mopti « Renforcement de l'accès à la justice et à la connaissance du monde carcéral » donne une vue d'ensemble sur l'importance de la sensibilisation en vue d'un meilleur ancrage de l'adage : *nemo censetur ignorare legem* (nul n'est censé ignorer la loi). Aussi longtemps que la sensibilisation des populations sur les règles de droit existantes continuera d'être au centre des préoccupations des autorités nationales, la SAJP sera présente, si elle est sollicitée, pour apporter son expertise.

L'effort de vulgarisation du droit est aussi pertinent lorsqu'il s'agit de gérer les maisons d'arrêt. Les détenus, on l'oublie souvent, ont des droits à faire valoir. C'est pourquoi, un accent particulier est mis sur les principales activités engagées au cours des trois derniers mois (octobre-décembre 2015) au profit des maisons d'arrêt aussi bien à Bamako que dans les autres régions du pays. Au-delà de la sensibilisation sur le Droit, il importe également de faire la lumière sur les droits des détenus, et celui en particulier à pouvoir reprendre une vie digne au sein des siens une fois leur peine effectuée. Ce volet bien souvent négligé prend toute son importance avec le phénomène de radicalisation auquel les Etats doivent faire face de nos jours.

La 5ème édition du bulletin de la SAJP est partagée avec vous, fidèles lecteurs, à un moment où le nouveau Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Chef de la MINUSMA Monsieur Mahamat Saleh Annadif, prend fonction. C'est l'occasion pour nous de lui souhaiter bonne chance.

Djibril LY
Chef de la Section des Affaires Judiciaires et
Pénitentiaires, MINUSMA
(Février 2016)

La Semaine du Détenu 2015 célébrée à Bamako

Dans le cadre de son mandat d'appui technique, logistique et de conseil aux autorités judiciaires et pénitentiaires du Mali, la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires (SAJP) de la MINUSMA a apporté un important soutien matériel à la Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée (DNAPES) lors de la Semaine du détenant 2015.

Célébrée chaque année à la date du 10 décembre, cette 18^{ème} Edition de la Semaine du détenant avait pour thème « **Soutenir la réinsertion sociale des personnes détenues** ». Pour rappel, la Semaine du détenant est organisée par l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée sous la direction du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme du Mali. Comme son nom l'indique, elle s'étend sur une semaine consacrée à la tenue d'activités visant à informer et à sensibiliser le public sur les droits des détenus, notamment le droit à la formation et à la réinsertion sociale.

Les activités se sont déroulées autour d'un programme conjoint DNAPES-SAJP contenant les activités suivantes :

Remise des matériels de travail: Placée sous la présidence de Mme Sanogo Aminata Mallé, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, une cérémonie de remise de matériels s'est tenue le 9 décembre 2015, à partir de 15 heures, au Centre Spécialisé de Détenue, de Rééducation et de Réinsertion pour Femmes de Bollé (CSDRF). Cette cérémonie a été marquée par le discours de Mme Gasarabwe Mbaranga, Adjointe au Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Mali, lequel a été suivi par la remise symbolique d'un important lot de matériels d'une valeur de 20 millions de francs CFA composés notamment de machines à coudre, à broder et à souder, d'outils de travail et de fournitures destinés à 12 ateliers pénitentiaires de couture, de maroquinerie, de teinture, de soudure de fabrication de savon, et de menuiserie bois et métallique.



Les maisons d'arrêt et de correction concernées sont celles de Bamako, Mopti, Gao, Tombouctou, Sikasso, Koutiala, Kadiolo, Kayes et les deux Centres Spécialisés de détention de Bollé (Femmes/CSDRF et Mineurs/CSDRM) de Bamako.

Baptême de la salle de réunion au nom de Kola SOFARA: L'activité suivante, tenue le même jour, a eu lieu à la DNAPES où une salle de conférence a été baptisée du nom de KOLA SOFARA, le surveillant de prison abattu froidement par un détenant terroriste au cours de son évasion, le 16 juin 2014.

Exposition de produits fabriqués par les détenus: La foire d'exposition a débuté au Centre International de Conférence de Bamako (CICB) le 10 décembre 2015 et s'est poursuivie pendant trois jours au Carrefour des Jeunes à Bamako. L'équipe de la SAJP Bamako, accompagnée de son chef de Section, M. Djibril Ly, a rendu visite aux exposants et profité de cette occasion pour faire de nombreux achats en vue d'encourager les détenus de ces maisons d'arrêt et de correction dans leurs activités.



Emissions radiophoniques: La même journée du 10 décembre, la SAJP a organisé trois programmes radiodiffusés pour la sensibilisation avec l'appui de la Radio Mikado de la MINUSMA qui a contribué à la réussite de l'évènement, à savoir l'émission « La Matinale » annonçant les journées du détenant et le jeu concours ouvert au public et portant sur la question des prisons au Mali, lequel a été suivi d'une table ronde au cours de laquelle la SAJP a discuté des standards internationaux afférents à l'Administration pénitentiaire. Ces activités ont été assorties de cadeaux de la SAJP MINUSMA.

Activités sportives: La SAJP a parrainé un match de football opposant l'équipe de la Maison Centrale d'Arrêt (MCA) de Bamako à celle des détenus du CSDRM le 13 décembre. Pour soutenir ce type d'activités sportives, la SAJP a remis à la DNAPES quatre jeux de maillots, des ballons de football et de basketball, ainsi qu'une somme de 100 000 francs CFA.



Repas communautaire: Le 14 décembre, la SAJP a organisé un repas communautaire au profit des deux Centres Spécialisés de détention de Bollé, le CSDRF et le CSDRM. Y étaient conviés le Directeur de la DNAPES, les Directeurs régionaux de la DNAPES et les Régisseurs des maisons d'arrêt, ainsi que la SAJP.

Par ailleurs, la SAJP a remis un lot de 1 000 tee-shirts, avec la mention du thème retenu pour cette 18^{ème} Edition « *Soutenir la réinsertion sociale des personnes détenues* », au Ministère de la Justice, à la DNAPES, à l'INJF, aux DRAPES, aux partenaires des Bureaux régionaux, au PNUD, aux partenaires extérieurs oeuvrant dans le secteur de l'administration pénitentiaire et aux Sections de la MINUSMA.

Sécurité des prisons : Pour quoi faire ? Comment faire ?



La Sécurité est le sentiment de quiétude, de paix et de tranquillité résultant de l'absence supposée d'un danger. Rapportée à la prison, la sécurité se traduit par la lutte contre les évasions et est complétée par la Sûreté, laquelle se résume à la lutte contre toutes les formes de violence que peut connaître et générer le milieu carcéral. Sécurité et Sûreté assurent ensemble la quiétude, la paix et la tranquillité du milieu carcéral.

La sécurité des prisons n'est pas toujours appréciée à sa juste valeur. Peu nombreuses sont les personnes qui établissent une relation entre leur propre sécurité et celle de la prison. Et pourtant la sécurité pénitentiaire est une composante essentielle de la sécurité publique en ce sens qu'un délinquant incarcéré est un délinquant en moins. Il résulte de son incarcération davantage de sécurité pour la société et pour chacun des citoyens. Pour s'en assurer, il suffit de considérer la panique créée par une évasion massive ou même celle d'un délinquant de renom pour se rendre compte de la contribution de la prison à la paix et la quiétude publique.

La sécurité des prisons contribue également à la cohésion sociale. Ici, elle s'associe à un système judiciaire et policier (chaîne pénale) efficace pour former un tout dont le dysfonctionnement serait préjudiciable à la paix sociale. Si le citoyen était sûr que le préjudice qu'il a subi ou pense avoir subi sera examiné et tranché par une justice équitable, et que, le cas échéant, le fautif sera sanctionné en purgeant une peine proportionnelle à sa faute, et ce sans possibilité de se soustraire à l'incarcération, ce citoyen sera alors incité à porter plainte devant la justice. Cette action-position du citoyen permettra ainsi de préserver la paix sociale.

La sécurité pénitentiaire se définit par deux actions :

i./ Faire en sorte que le délinquant paye sa dette non pas à ses seules victimes mais à la société toute entière en raison de la faute qu'il a commise, sans possibilité de se soustraire à son incarcération avant la date fixée par un juge, et ii./ faire en sorte que cette détention préventive se déroule dans des conditions humaines et de dignité.

Comment faire pour obtenir cette sécurité ?

La sécurité d'une prison dépend de trois facteurs, tous complémentaires bien que distincts :

- De la prison elle-même, c'est-à-dire de son emplacement et de son infrastructure ;
- Du personnel qui l'anime ; et,
- Des relations existant entre le personnel et les détenus.

Les prisons doivent être construites en gardant à l'esprit que des personnes humaines y seront logées. Il s'agit des personnes qui seront incarcérées pour avoir commis des faits répréhensibles ou suspectées de les avoir commis, et, de ce fait, contraintes de renoncer à leur liberté. Le choix de l'emplacement, du modèle architecturale et des matériaux utilisés pour la construction de la prison est donc un élément essentiel. Ces considérations sont appelées « *sécurité passive ou statique* » de la prison.

La sécurité passive est nécessaire mais insuffisante par elle-même. De la même façon que la prison est construite pour abriter des hommes, elle est animée par des hommes dont les qualités humaines et le savoir-faire professionnel feront la différence. Des personnels pénitentiaires bien sélectionnés et formés convenablement, interagissant positivement avec les détenus dans un esprit d'éducateur, confèrent un autre niveau de sécurité à la prison et à la société.



Agent en combinaison de maintien d'ordre



Agent pénitentiaire en faction

La forme de sécurité principalement basée sur la prévention, l'observation et le sens d'anticipation du personnel est la *sécurité dynamique*. Elle constitue, avec la pratique, des procédures sécuritaires (procédure de fouille, de pratique des différentes formes de contrôle et de respect de consignes de poste), renvoyant à l'appellation de *sécurité active*. Au Mali, c'est précisément la combinaison de ces différentes formes de sécurité que vise la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires de la MINUSMA, laquelle a déjà facilité la réhabilitation de plusieurs prisons en même temps qu'elle a offert un encadrement de proximité au personnel pénitentiaire.

Par le Bureau régional de Tombouctou/ SAJP-MINUSMA

BAMAKO

Séance de sensibilisation des femmes et des filles du Centre de Détention, de Rééducation et de Réinsertion pour Femmes de Bollé (CSDRF)

Le 7 décembre 2015, la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires (SAJP) a appuyé le Centre de Détention, de Rééducation et de Réinsertion pour Femmes de Bollé (CSDRF) dans l'organisation d'une campagne de sensibilisation de ses détenues femmes et filles ainsi que de son personnel sur les lois nationales et les standards internationaux afférents à l'Administration Pénitentiaire, à laquelle le Représentant de l'ONG Prisonniers Sans Frontières a également participé.

Cette activité, réalisée sur le thème de « *La Femme (Fille) détenue et ses droits* », faisait partie intégrante des activités commémoratives de la campagne de 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles dans le monde et en particulier au Mali, dont le but était de renforcer les actions de lutte contre ces violences. Cette activité a bénéficié à 120 détenues, dont 80 femmes et 20 filles mineures.

L'objectif visé par la SAJP était de sensibiliser les détenues du CSDRF sur leurs droits pendant la période de détention et de renforcer les capacités des agents pénitentiaires de ce Centre en matière d'éducation aux droits des détenues conformément à son règlement intérieur, aux lois nationales et aux standards internationaux afférents à l'Administration Pénitentiaire.

Les thèmes abordés au cours de cette activité, menée sous la modération du Directeur Adjoint dudit Centre et avec l'assistance d'une interprète

en langue Bambara, personnel féminin du Centre, sont les suivants: i. les droits fondamentaux des détenus; ii. la femme, le mineur et la détention; et, iii. les devoirs et obligations des détenues.

Les questions posées par différents membres du personnel de la CSDRF et détenues ont permis, d'une part, à la Direction du CSDRF d'identifier certains besoins des détenues nécessaires au bon exercice de leurs droits et, d'autre part, aux détenues de mieux assimiler la matière. La Direction du Centre a, quant à elle, souligné que les points soulevés lors de cette activité avaient permis de mettre en exergue certains « *problèmes épineux rencontrés dans la gestion de cette institution et pour lesquels des solutions idoines sont attendues de la part des autorités étatiques* ». A l'issue de cette activité, des dépliants de la SAJP sur les thèmes « Droits fondamentaux des détenus », « Femmes et détention » et « Mineurs et détention » ont été distribués au personnel pénitentiaire du CSDRF.

Cette activité de sensibilisation s'est avérée importante en particulier dans le cadre du renforcement de l'accès à la justice des groupes vulnérables et de la lutte contre l'impunité, deux mesures visées par l'Accord d'Alger. Son apport est par ailleurs considérable en termes de promotion d'une meilleure connaissance du Droit et des acteurs de l'Administration Pénitentiaire, et d'une meilleure information des justiciables sur leurs droits.

Par le Bureau régional de Kidal/ SAJP-MINUSMA (la rédactrice de l'article était postée à Bamako au moment de l'activité)

Support to the Malian Specialized Judicial Unit for the Fight against Terrorism and Transnational Organized Crime



The Prosecutor (left) and C. Fry, SAJP Bamako

The United Nations is now delivering support to the Malian Specialized Judicial Unit for the fight against terrorism and transnational organized crime (Pôle Judiciaire Spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale

organisée, ci-après Pôle Anti-terroriste). As the focal point for all UN assistance to the Pôle Anti-terroriste, the Justice and Corrections Section (JCS) completed the first Quick Impact Project (QIP) to renovate the main building of the compound of the Pôle Anti-terroriste.

The JCS held a discrete handover ceremony on 12 January 2016, with a symbolic delivery of the keys to the premises to the Prosecutor, M. Bou-bacar Sidiki Samaké, in the presence of Ministry of Justice officials and senior UNPOL colleagues. The renovation will permit the Pôle Anti-terroriste staff to move out of their current cramped premises and benefit from a spacious new building. The new building will also allow the

Prosecutor to bring in new investigation judges, substitute prosecutors and eventually the 50 gendarmes and police that will form the Brigade d'Investigation Spécialisé (BIS).

Under the auspices of the Global Focal Point, the UN plans a series of additional interventions to support the Pôle Anti-terroriste, including an UNMAS project to enhance the perimeter security of the compound, a second JCS QIP to renovate the annex buildings, a UNPOL/JCS joint QIP to provide specialized investigation equipment for the BIS, and eventually a multi-million dollar comprehensive five-year support package. GFP partners involved include JCS, UNPOL, UNDP, UNODC and UNMAS. In particular, UNMAS was quickly able to secure extensive funding for the perimeter security project, and with their expertise in project management, the project should be completed at the end of February 2016.

Thus, while Mali enacted the law establishing the Pôle Anti-terroriste in 2013, today, with the support of the UN, the Prosecutor is in a stronger position to carry out investigations into the numerous terrorist cases in Mali, including the 20 November 2015 attack on the Radisson Blu Hotel in Bamako, which resulted in 21 deaths.

Par le Bureau de Bamako/ SAJP-MINUSMA

Renforcement de l'accès à la justice et de la connaissance du monde carcéral : Réalisation d'un programme radiodiffusé sur les lois nationales et les standards internationaux afférents à la justice et à l'administration pénitentiaire

« *Nul n'est censé ignorer la loi !* »



Le Procureur Général près la Cour d'Appel de Mopti, Mohamed Maouloud Najim, répond aux questions du journaliste du Bureau Information Publique (PIO), Sekou Gambi

Pour faire valoir ses droits et s'acquitter de ses obligations, encore faut-il les connaître! C'est dans cette perspective que le Bureau régional de Mopti de la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires/SAJP a organisé le 23 novembre 2015 dans le bureau de l'Avocat Général près la Cour d'Appel de Mopti, un programme radiodiffusé sur les lois nationales et standards internationaux afférents à la justice. Sa réalisation a été rendue possible grâce au concours de M. Seydou Traoré, membre du Bureau de l'Information Publique (PIO) de la MINUSMA venu de Bamako pour la circonstance.

Ce programme a pour but d'informer et de réveiller les consciences des populations sur le fonctionnement de la justice et des institutions judiciaires vers lesquelles elles peuvent se diriger en cas de besoin. Au cours de l'entretien de près d'une heure avec M. Mohamed Maouloud-Najim, Avocat Général près la Cour d'Appel de Mopti, une quinzaine de questions ont été abordées, lesquelles portaient sur les grands axes de la politique du Ministère de la Justice, les modes d'accès à la justice, et les standards internationaux de la justice comparés à ceux de la justice malienne. L'Avocat Général s'est exprimé sur l'état de mise en œuvre de la politique du Ministère de la Justice ainsi que sur les défis rencontrés. Il s'est aussi penché sur les questions relatives à l'accès à la justice et les actions envisagées par l'Etat pour son amélioration.

En effet, l'accès à la justice est un droit fondamental essentiel à respecter surtout dans les pays post-conflit où les populations ont soif de justice eu égard aux crimes perpétrés lors de ces périodes de crise. Toutefois, la mise en œuvre de ce droit sur le territoire est souvent confrontée à de nombreux défis tels que l'ignorance de la population, l'insuffisance d'information ou de formation de qualité des professionnels de la justice, et l'absence de ressources humaines et matérielles en termes de qualité et de quantité.

Selon l'Avocat Général, « deux mécanismes ont été créés pour améliorer l'accès à la justice : les centres d'accès à la justice et les centres

d'accueil et d'orientation qui ont un impact bénéfique sur les populations car plus la justice sera connue et comprise, moins elle fera peur, plus elle sera accessible, plus il en sera fait usage, et plus les acteurs seront enclins à servir les justiciables en toute transparence et diligence.»

Dans la même lancée, la SAJP de Mopti a organisé le 25 novembre 2015, dans ses locaux à Sévaré Mopti, un entretien radiophonique avec le Régisseur de la Maison d'Arrêt et de Correction de Sévaré. L'objectif était de sensibiliser la population sur les lois et standards internationaux concernant les conditions de vie et de détention des détenus.

Au total, 15 questions ont été abordées. Elles traitaient notamment des efforts de réinsertion sociale et d'humanisation de la prison, de la contribution des partenaires techniques et financiers, et des difficultés et défis qui se posent au sein de la prison. Cet entretien d'environ 50 minutes a, comme l'entretien mentionné ci-dessus, été diffusé sur les ondes de la radio de la MINUSMA, Mikado FM, dans le cadre des émissions « Grand format » du lundi au vendredi, entre 17h00 et 18h00, en français et en Bambara.

Selon le Chef d'équipe de la SAJP/Mopti, M. Nasser Zakr, cet entretien s'inscrit dans le plan de travail de la SAJP qui ne ménagera aucun effort pour accompagner l'administration pénitentiaire dans la mise en œuvre de sa politique pénitentiaire. Par ailleurs, à en croire M. Seydou Traoré/PIO Bamako, « *la diffusion de cette interview surtout dans les langues locales permettra de sensibiliser un plus grand nombre d'auditeurs sur les réalités du monde carcéral.* »

La SAJP de Mopti entend continuer à accompagner les autorités maliennes à renforcer l'accès à la justice et améliorer les conditions pénitentiaires. Elle entend organiser d'autres séances sur des sujets similaires et ainsi contribuer à faire du citoyen malien un citoyen bien informé sur le monde judiciaire et carcéral.

Par le Bureau régional de Mopti/ SAJP-MINUSMA

Visite du Conseiller civil de l'Ambassade des Pays-Bas

Le Conseiller civil de l'Ambassade des Pays-Bas, M. Roelof Haveman, s'est rendu à Gao le 9 décembre 2015 par vol MINUSMA pour une visite de travail.

Dans la matinée, deux séances de travail ont ainsi été organisées en sa présence au niveau du camp intégré de la MINUSMA dont l'une avec la SAJP et UNPOL et l'autre avec la SAJP et le représentant de l'ONG DEMESO à Gao. M. Haveman s'est ensuite rendu avec la SAJP et DEMESO au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Gao pour y rencontrer le juge d'instruction, seule autorité judiciaire présente, et visiter le Bureau d'accueil et d'orientation des justiciables dudit TGI actuellement en cours de réhabilitation moyennant un financement du Royaume des Pays-Bas.



M. Haveman lors de sa visite (milieu)

Dans l'après-midi, M. Haveman a visité la Maison d'Arrêt et de Correction de Gao et rencontré le chef de peloton assurant l'intérim du régisseur. Ce dernier lui a présenté l'établissement pénitentiaire et apporté des précisions quant aux conditions de détention des détenus. Le Conseiller des Pays-Bas a ensuite procédé à la visite des quartiers de l'établissement y compris l'atelier de

maroquinerie financé par les Pays-Bas dont il a pu apprécier les différents articles confectionnés par les détenus. Il a également échangé avec les détenus, lesquels lui ont fait part de leurs préoccupations relatives aux délais d'attente avant d'être jugés et, pour certains, aux conditions alimentaires.

La visite des infrastructures pénitentiaires de Gao par le représentant de l'Ambassade des Pays-Bas a été l'occasion pour celui-ci de réexaminer, d'une part, le cadre de collaboration mis en place avec ses différents partenaires, les structures et les mécanismes de financement prévus dans le cadre de la chaîne pénale et l'accès à la justice, et, d'autre part, la gestion et le contrôle du programme de fonds régional des Pays-Bas. Ont également été étudiés les différents projets à financer et les perspectives de financement, notamment: i. l'identification des acteurs desdits financements, à savoir le PNUD, les Pays-Bas ou encore la MINUSMA via sa Section Stabilisation et Relèvement (SSR); ii. le projet de jumelage éventuel du programme « Tien Sira » de DEMESO et du Comité de suivi de la Chaîne Pénale.

Cette visite s'est révélée être des plus positives pour toutes les parties prenantes présentes engagées dans l'accompagnement de la justice et la restauration de l'état de droit dans le nord du Mali.

Par le Bureau régional de Gao/ SAJP-MINUSMA

AFFAIRES INTERNES

Formation au Rwanda des fonctionnaires chargés des affaires judiciaires

Une Formation sur l'état de droit à l'intention des fonctionnaires chargés des affaires judiciaires dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, organisée par le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et le Centre allemand pour les opérations internationales de maintien de la paix (ZIF) - avec l'appui de la Rwanda Peace Academy (RPA) - s'est tenue au nord du Rwanda dans la ville de Musanze, du 25 au 31 novembre 2015.

Réunissant 26 participants dont des Spécialistes des Affaires Judiciaires (SAJ) en poste dans les missions de maintien de la paix, des représentants de l'ONU, d'UNICEF, du PNUD, du HCDH, de la Commission nationale de lutte contre le génocide, de la Mission européenne de renforcement des capacités maliennes (EUCAP Sahel Mali) et du Ministère rwandais de la justice, cette formation a eu pour objectifs de parfaire les connaissances et les performances et de favoriser l'uniformité et la cohérence dans les différentes approches envisagées par les Nations Unies pour renforcer les systèmes juridiques et judiciaires des pays recevant les missions de maintien de la paix. La Section des Affaires Judiciaires et Péniten-

taires de la MINUSMA y était représentée par deux SAJ (participantes) et son Chef (formateur).



Dix-neuf modules ont été couverts notamment sur les systèmes de justice nationaux, la cartographie du système judiciaire, les principes d'indépendance et d'intégrité, la justice transitionnelle, les droits des

femmes et des enfants. Le dernier jour a été consacré à un exercice de simulation préparé sur la base de trois scénarios qui a permis, par le jeu interactif et pédagogique entre instructeurs et groupes de deux à trois participants, de mettre en pratique l'enseignement reçu au cours d'une semaine intensive et riche des expériences professionnelles de chacun.

Par les Bureaux régionaux de Mopti et Tombouctou/ SAJP-MINUSMA

DERNIÈRES NOUVELLES...

Départ de la SAJP MINUSMA de deux de nos collègues... **Falalou Mahamane Nas-sirou SOFO**, notre collègue Spécialiste des Affaires Judiciaires (UNV) et **Franklin ODURO-KWARTENG**, notre collègue Ingénieur (UNV), tous deux de l'équipe de Tombouctou, nous ont quitté au mois d'octobre 2015 pour rejoindre, l'un, le poste de Magistrat du parquet d'instance au Pôle Judiciaire Spécialisé en Matière Economique et Financière du Niger, et, le second, un poste d'Ingénieur à UNMAS. Ils auront marqué la SAJP de leur professionnalisme et forte personnalité. La Section les remercie pour leur engagement et leur souhaite à tous deux beaucoup de succès dans leurs entreprises.

... et arrivée de trois nouveaux collègues: **Oumou HARAMA** est notre nouvelle Assistante Administrative (G4), arrivée au mois de novembre 2015. **Emmanuel KEDJA** est également arrivé au mois de novembre en tant que Spécialiste des Affaires Judiciaires en poste à Gao (P-3), suivi au mois de décembre de **Jérémie NGARASSO-LADE**, Ingénieur de prisons, basé à Tombouctou (UNV).

Corrigendum: Dans le précédent numéro, l'article intitulé «Promouvoir la santé des détenus en milieu carcéral: Coordination des activités au sein de la MINUSMA» a été rédigé par le Bureau régional de Mopti et non par le Bureau régional de Tombouctou.



Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires

Justice & Corrections Section

Pour toute information supplémentaire, contacter
For any additional information, please contact

Elodie MOSER
Email : moser@un.org
Phone : +229 94 95 01 38
Ext. (145)-2208



www.facebook.com/minusma



www.flickr.com/photos/minusma



twitter.com/UN_MINUSMA



www.youtube.com/minusma